



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### politique de la santé

Question écrite n° 38943

#### Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les inquiétudes exprimées par la fédération syndicale de producteurs de vins à appellation contrôlée de la région Sud-Est quant à l'assimilation du vin aux drogues les plus dures. Ces professionnels se mobilisent depuis de nombreuses années pour encourager le Gouvernement à associer les professionnels de la filière viti-vinicole à la définition d'une politique de santé publique et attestent ainsi de leur volonté de collaborer à une véritable lutte contre l'alcoolisme. Elle lui a donné un accord de principe sur la création d'un groupe de travail commun entre les services de son ministère et les professionnels pour permettre la mise en place de cette politique. Il lui demande donc de lui indiquer quelles sont ses intentions à ce sujet et comment elle entend intégrer la spécificité des vins dans la politique de santé publique.

#### Texte de la réponse

La toxicité de l'alcool, soit du fait d'une consommation régulière excessive, soit du fait d'une consommation aiguë conduisant à l'ivresse, n'est pas une donnée scientifique nouvelle. A ce titre, le rapport du professeur Bernard Roques, relatif à la dangerosité des drogues tout en confortant les idées scientifiques préexistantes, a contribué à renouveler les approches de la prise en charge des dépendances en démontrant que la dangerosité d'une substance psycho-active quelle qu'elle soit, est liée aux modifications comportementales qu'elle induit en fonction des quantités consommées. Or, la fréquence très importante des hospitalisations provoquées ou aggravées par une consommation d'alcool excessive, les 50 000 décès liés chaque année à la toxicité directe ou indirecte de l'alcool, ainsi que les conséquences sociales, familiales et professionnelles de l'alcoolisation excessive imposent de placer la lutte contre l'alcoolisme au rang de priorité de santé publique. Ce rappel d'une réalité sur laquelle, depuis plus d'un siècle, de grands scientifiques et de nombreuses associations attirent régulièrement l'attention, ne vise pas à diaboliser la consommation d'alcool, mais bien à faire prendre conscience de la nécessité de poursuivre et d'amplifier les actions d'éducation pour permettre au plus grand nombre de maintenir leur consommation d'alcool dans les limites compatibles avec le respect de leur santé physique, psychique, psychologique et sociale, et à améliorer la réponse sanitaire pour prendre en charge les personnes en difficulté importante du fait de leur consommation d'alcool. Il ne s'agit nullement de stigmatiser l'usage raisonnable et convivial du vin, qui fait partie intégrante d'une tradition culturelle bien ancrée. Dans cette optique, le groupe de travail qui a été mis en place à l'initiative de la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, permet d'associer les professionnels de l'alcool à une réflexion sur la prévention de l'alcoolisme.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Guibal](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38943

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et handicapés

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 20 décembre 1999, page 7240

**Réponse publiée le :** 2 octobre 2000, page 5659